



PROFESSION OSTEOPATHE

SYNDICAT NATIONAL DES OSTEOPATHES DE FRANCE

Organisation Représentative de la Profession Ostéopathe
Ministère de la Santé - 7 août 2003

Assemblée Générale PARIS 12 06 2010 *Le Rapport Moral*

ACTE IDENTIQUE ... FORMATION IDENTIQUE !

Une Assemblée Générale se doit d'être une fête. Il s'agit d'un moment de rencontre, un moment privilégié durant lequel nous éprouvons du plaisir à nous retrouver, échanger avec des collègues qui, au fil des années, deviennent un peu plus que des compagnons.

Ce rituel annuel a cette vertu, il suscite en nous ce désir de retrouvailles pour évoquer ensemble ce qui représente pour nous tous ici un peu plus qu'un lien social. . . l'**ostéopathie** !

Dans les AG les discussions sont souvent vives, passionnées, en un mot, viscérales !

Car **ostéopathe** n'est pas une profession comme une autre, c'est un métier quelque peu atypique. En tout cas, encore à ce jour, c'est un métier que l'on choisit.

En revanche, lorsqu'on évoque la défense de notre profession, il faut se rendre à l'évidence, il n'existe que très peu de stratégies possibles pour un même objectif.

En la matière, cette année est exceptionnelle, vous allez très vite le comprendre.

Je souhaite vous faire partager à la fois ma joie, mon enthousiasme mais aussi ma colère. Ce rapport moral est en effet teinté d'une pointe de colère que je souhaite dédier, une fois n'est pas coutume, à tous ceux dont la sagesse dit qu'ils ont toujours tort : vous l'aurez compris les absents !. . . les vrais. . . pas les absents des absences « recours stratégiques », pas non plus nos absents d'aujourd'hui, pas ceux de notre honorable assemblée car nous avons tous ici conscience que leur cotisation est gage de leur soutien.

Alors que nous entrons dans une période la plus déterminante que nous ayons vécue pour l'ostéopathie, j'ai décidé d'adresser ce message à tous ces praticiens qui jamais ne s'engagent, aux non concernés, aux passifs, en un mot, aux « étrangers à tout ».

Mais il y a bien pire. . . ce sont ceux qui se désengagent car ils ne perçoivent plus l'intérêt d'adhérer à un **syndicat** puisque la profession existe, brinquebalante et convoitée. . . Peu importe, ils ont désormais le droit de cité, le Déluge c'est pour après eux et Déluge il y aura rapidement si nous ne nous mobilisons pas.

Cette année est déterminante car elle fixera pour longtemps le destin de l'ostéopathie française en fonction de la volonté affichée par l'ensemble des syndicats et associations.

Les nouveaux décrets d'application dont le SNOF a demandé la publication peuvent redéfinir, entre autre, l'exercice exclusif si nous sommes tous clairement décidés à écarter toute compromission.

Ainsi le SNOF, une fois de plus, peut se prévaloir d'avoir obtenu une victoire d'une importance capitale qui met un terme à 20 ans de combats. Rappelons que le SNOF fut créé pour livrer ce combat mené avec la coopération éclairée d'Eric PLANCHAT, notre brillant avocat.

Cette victoire, passée presque inaperçue, provoquera les retombées attendues par tous les ostéopathes exclusifs.

